



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France, en date du 18 février 2021, autorisant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée ZC87 située à Abbeville, à la SCI Littoral Hauts-de-France

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Fabrice GILLET**, Directeur Exécutif de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de la SCI Littoral Hauts-de-France ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée ZC87p à Abbeville, cadastrée ZC91 après division, d'une superficie de 4700m² pour un montant de 117 500 € HT/HD , et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 15 juin 2021

Philippe HOURDAIN
Président